

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017 A 20H30**

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Présents : M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2017

M. Le Maire Christophe FOURNIER fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote à l'unanimité

2) Arrêt du PLU et bilan de la concertation : M. le Maire présente le bilan de la concertation sur le projet de Plan Local d'Urbanisme. Le conseil municipal tire un bilan positif de la concertation.

M. le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il souhaite s'exprimer à bulletin secret: les conseillers répondent par la négative et s'expriment à main levée.

Vote : unanimité.

M. le Maire présente le projet de Plan Local d'Urbanisme, notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables de la commune, les orientations d'aménagement et d'orientation programmées, le règlement, les documents graphiques et les annexes, mis à disposition pour consultation à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ENTREMONT. M. le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il souhaite s'exprimer à bulletin secret : les conseillers répondent par la négative et s'expriment à main levée.

Vote : unanimité.

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune d'Entremont a choisi le bureau d'étude spécialisé NICOT afin d'actualiser le zonage de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide tous les documents relatifs au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales et arrête ce projet de zonage. M. le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il souhaite s'exprimer à bulletin secret : les conseillers répondent par la négative et s'expriment à main levée.

Vote : unanimité.

M. le Maire demande au conseil municipal de s'exprimer sur l'ensemble du dossier : bilan de la concertation, projet de PLU et zonage de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. M. le Maire précise que le dossier arrêté sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, aux communes limitrophes et organismes qui ont demandé à être consultés, dit que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet et sera affichée pendant 1 mois en mairie. Le conseil municipal autorise M. le Maire à exécuter la présente délibération et notamment, à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette opération. M. le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il souhaite s'exprimer à bulletin secret : les conseillers répondent par la négative et s'expriment à main levée.

Vote : unanimité.

3) Règlement intérieur de l'Abbaye : Après le règlement mis en place pour la salle des fêtes, un règlement concernant les logements communaux de l'abbaye (bâti et extérieurs) a été rédigé et transmis à l'ensemble du conseil municipal. Il sera présenté aux locataires concernés et annexé aux nouveaux contrats. Il vient compléter tout ce qui a déjà été formalisé pour les logements de l'abbaye. Le conseil municipal approuve ce règlement et autorise M. le Maire à le signer et de le mettre en application.

Vote : unanimité.

4) Convention fondation du Patrimoine : La fondation du Patrimoine mobilise le mécénat populaire pour aider les porteurs de projets et notamment les collectivités locales, à financer un programme de restauration d'un élément du patrimoine bâti, immobilier ou naturel. Aussi, il est proposé de solliciter cette fondation pour compléter le financement de la restauration du retable de notre maître-autel. La fondation du Patrimoine reverse les sommes collectées, nette des frais de gestion (environ 5%), à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées et du

plan de financement définitif de l'opération. Tous les dons effectués à la fondation ouvrent des droits à des réductions d'impôt : pour les particuliers, 66% du montant du don est déduit du revenu imposable dans la limite globale de 20% du revenu imposable.

Le conseil municipal approuve la convention et autorise M. le Maire à signer la convention avec la fondation du Patrimoine afin de lancer une souscription pour la restauration du retable du maître-autel.

Vote à l'unanimité.

5) Questions diverses.

- Tour de France 2018 : il passera à Entremont le 17 juillet.
- Eclairage voies publiques : une tournée de nuit aura lieu avec la RET pour identifier les secteurs potentiellement dangereux.
- Alimentation en eau des Auges : une nouvelle réunion de chantier a eu lieu le 6 octobre dernier. L'entreprise doit fournir un planning d'intervention pour finaliser les travaux.
- Sentier de Lachat et Liaison douce de La Côte : suite à nos sollicitations, la CCVT est d'accord pour prendre en charge la réfection du sentier de Lachat et son balisage : il fera partie du circuit Tournette-Aravis. Les travaux seront réalisés au printemps prochain. Concernant la liaison douce de La Côte, le balisage sera également effectué par la CCVT ; elle fera aussi partie du circuit Tournette-Aravis.
- SM3A : Erosion de la berge rive gauche du Borne, M. et Mme CANDELIER : un lever topo sera réalisé prochainement en vue d'effectuer un détail estimatif pour un projet de protection de la berge.
- Chantier d'Architecture et d'Histoire Médiévale : une réunion aura lieu pour arrêter la nature des travaux pour 2018 en présence de M. DESGRANDCHAMPS, architecte du Patrimoine.
- Architecte des bâtiments de France : Mme Hélène BLAIN, notre nouvelle Architecte des Bâtiments de France, viendra à ENTREMONT le 24 octobre.
- Communes nouvelles : un récapitulatif des principales questions soulevées lors de la réunion publique sera adressé à chaque citoyen avec l'invitation à la prochaine réunion.
- Prévention des risques professionnels : le plan d'actions concernant l'accueil/secrétariat a été élaboré.
- Agenda d'accessibilité Programmée : l'agenda d'accessibilité programmée demandée par la commune pour les 8 Etablissements Recevant du Public (ERP) et les 3 Installations Ouvertes au Public (IOP) a été accordé pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'arrêté, soit à compter du 2 octobre 2017.
- Fibre optique : des travaux sont prévus pour le raccordement de la fibre optique sur le secteur de l'Envers depuis le relai.
- CCAS : 77 repas ont été servis à l'occasion du repas des aînés préparé par l'APE.
- Petit-déjeuner intergénérationnel : l'APE a organisé le 10 octobre le goûter intergénérationnel dans le cadre de la semaine du goût en présence d'élus : ce fut un succès. Lors de son AG, l'APE a fait part de ses nombreux projets pour l'année à venir.
- Rentrée scolaire 2018 : une réunion entre la municipalité et la directrice de l'école Tom MOREL a eu lieu le 11 octobre au sujet des effectifs pour la rentrée prochaine. D'autres réunions sont prévues, notamment avec l'Inspectrice de l'Education Nationale.
- PEDT-Activités périscolaires : le PEDT est désormais caduc : nous ne sommes plus éligibles au fonds de soutien des activités périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2017. A noter cependant que pour l'année scolaire 2017-2018, sur volonté municipale et en réponse aux demandes des partenaires scolaires, la moitié des ateliers périscolaires, tenus en majorité par des bénévoles, ainsi que des séances quotidiennes sont maintenus. Les enfants du périscolaire ont été reçus dernièrement à la brocante du village ; d'autres activités font l'objet d'une programmation sur l'année scolaire. Un questionnaire sera prochainement distribué aux parents concernant l'horaire de fermeture du périscolaire.
- Conseil d'école : il aura lieu le 7 novembre prochain.
- Formations : les 2 et 3 novembre prochains, trois salariées du périscolaire participeront à la formation organisée par la CCVT au sujet des comportements difficiles de l'enfant de 3 à 11 ans.
- Commémoration du 11 Novembre : elle aura lieu le dimanche 12 novembre à 11h15 à ENTREMONT et sera suivie du traditionnel buffet.

La séance est levée à 22h10.

A Entremont, le 19 octobre 2017

Le Maire,
Christophe FOURNIER,

